

ARCHIVES

Nouveaux statuts du Médicis.

Le Monde

Publié le 07 février 1997 à 00h00, modifié le 07 février 1997 à 00h00

Article réservé aux abonnés

Le jury des prix Médicis a procédé à des changements de statuts, afin d'éviter que ne se reproduise la désignation de deux candidats ex aequo. Ce fut le cas en 1995 avec Vassilis Alexakis et Andreï Makine, puis en 1996 avec Jacqueline Harpman et Jean Rolin pour le Médicis français, et Michael Krüger et Ludmila Oulitskaïa pour le Médicis étranger. Les nouveaux statuts accordent une double voix au président du jury, Marcel Schneider (reconduit pour deux ans), qui, comme François Nourissier au Goncourt, pourra trancher en cas de ballottage. A partir de 1999, chacun des douze jurés deviendra président à son tour pour deux ans.

Le Monde